

# CONCEPT DIRECTEUR DU MOBILIER URBAIN DE LA VILLE DE GENEVE

# A2

### **Contexte**

La Ville de Genève mène depuis plusieurs années une politique de mise en valeur des espaces publics. L'une de ses priorités est de renforcer la qualité de vie en ville, en associant les habitants à l'amélioration de l'environnement urbain dans les quartiers, en encourageant un urbanisme à visage humain et une réappropriation de l'espace public.

Différentes actions sont privilégiées pour restituer l'espace public aux habitants, réduire les encombrements et promouvoir la mobilité douce et les transports publics. Une attention particulière est accordée à la qualité de l'espace urbain, à l'aménagement des espaces publics et aux divers éléments qui les composent.

Fig. 1 : Place du Pré-L'Evêque Aménagement 2004

Place du Molard Aménagement 2004

Source : Documentation photographique



Le développement d'un mobilier urbain de qualité, adapté aux aménagements réalisés ou créé pour eux dans une conception globale, contribue à la mise en valeur des espaces publics et à l'image de la ville.

La nécessité de la réalisation d'un concept directeur en la matière s'est imposée progressivement vu le nombre croissant de projets développés autour de cette thématique et vu le manque de cohérence dans le choix d'éléments d'équipement pratiqué jusqu'alors, menant à une sur occupation hétéroclite du domaine public municipal.

Fig. 2 Situation actuelle Exemples d'équipement désuet et hétéroclite : les caissettes à journaux

Source : service de l'aménagement urbain et de la mobilité



La réalisation d'un concept directeur du mobilier urbain pour Genève, répond d'autre part à plusieurs motions du Conseil municipal, dont la motion M-508: « Pour un concept clair du mobilier urbain ». Le Conseil municipal avait relevé également que plusieurs cités proches ou lointaines avaient réussi un véritable embellissement urbain grâce à un design citadin unifié et moderne et qu'un aménagement urbain digne de ce nom doit viser à une harmonie et à une cohérence entre ses différentes composantes.



Fig. 3 : Situation actuelle Exemples d'équipement désuet et hétéroclite : la signalétique d'information sur la Rade et dans les parcs

Source : service de l'aménagement urbain et de la mobilité



# **Objectifs**

Le Concept directeur du mobilier urbain explicite une vision globale et cohérente du mobilier urbain, définit des principes directeurs et des lignes d'action pour la création ou le choix de nouvelles pièces de mobilier urbain, et leur intégration dans l'espace public. Il vise notamment à :

- améliorer la lisibilité de l'espace urbain, encourager l'usage de l'espace public par tous, apporter un confort supplémentaire et renforcer l'identité des lieux;
- contribuer à la qualification de l'espace public en visant à une unification et en limitant la prolifération des éléments de mobilier urbain (voir aussi chapitre 2.3);
- définir les règles d'une approche spécifique pour les sites protégés et historiques ;
- b développer ou choisir des éléments urbains respectueux des principes du développement durable ;
- aider à la coordination et à la transversalité des projets entre les départements et les services ;
- fonder une référence commune et claire en matière d'études, de réalisations, de gestion et d'entretien.

Ainsi, le *Concept directeur du mobilier urbain* synthétise les options retenues quant à la création ou le choix de nouvelles pièces de mobilier urbain et leur intégration dans l'espace public.

Ce concept global a valeur de ligne directrice et de guide pour les services de l'administration, ainsi que pour les mandataires qui réalisent des projets d'aménagement de l'espace public.

Il propose des axes d'actions et de recommandations sur le choix du mobilier urbain optimisant sa conception, son usage et son entretien et donne ainsi une vision globale de la manière dont la Ville de Genève choisit, développe, installe et gère son mobilier urbain, dans une optique d'aménagement cohérente de l'espace public.

Fig. 4 : Nouveaux modèles de bancs « Léman » et de caissettes à journaux.

Sources: service de l'aménagement urbain et de la mobilité/ Documentation Photographique





## **Moyens**

- réalisation de directives en matière d'affichage et règlement spécifique, dès l'introduction de la nouvelle concession générale d'affichage, l'affichage commercial en Ville de Genève sera réduit de 20% au minimum, respectant en ce sens les sites protégés, les vues et les perspectives ;
- installation d'un **modèle de banc** unifiant les 10 types de bancs hétéroclites jusque là utilisés sur le domaine public; ne remplace pas les bancs «historiques» situés en zones protégées ou dans certains parcs ;
- > nouveau règlement sur les terrasses d'établissements publics a permis d'améliorer de manière significative l'aménagement des terrasses sur le domaine public; permet un meilleur contrôle et l'amélioration visible de l'image de la Ville de Genève;
- > nouveau modèle de caissettes à journaux permettra dès 2009 de réduire le nombre de caissettes sur le domaine public d'au moins 20% tout en les regroupant en pôles d'informations situés dans les lieux les plus adéquats, notamment en zones protégées; permettra de corriger l'aspect hétéroclite des caissettes actuelles, comme l'a démontré une installation test en 2007;
- application des principes directeurs du Concept directeur du mobilier urbain permet de rénover progressivement l'équipement signalétique en Ville de Genève; remplacement des supports d'information aux arrêts des lignes de transports publics: 1ère étape a déjà été réalisée aux 100 principaux points d'arrêts; 2e étape est en cours avec les Transports publics genevois. Des tables d'orientation plus respectueuses des sites commencent d'autre part à remplacer les panneaux hétéroclites et masquant sur la Rade ou dans les parcs. Une réduction des supports et leur regroupement sont chaque fois appliqués;

Fig. 5 : Nouveaux modèles de tables d'information et de signalétique aux arrêts des transports publics.

Sources : service de l'aménagement urbain et de la mobilité/ Documentation Photographique



- un plan de couleurs de l'espace public (concept colorimétrique pour déterminer les couleurs du mobilier urbain dans la ville, par secteurs notamment, et harmoniser son installation) a permis d'unifier les barrières, potelets, supports d'affichage et abris en ville et en périphérie, ainsi que les installations liées aux nouvelles lignes de tramways;
- un catalogue des éléments de mobilier urbain recommandés, est mis à la disposition des architectes ou ingénieurs mandataires, afin que lors de la réalisation de nouveaux aménagements ils puissent intégrer un équipement unifié et conforme aux directives ; ce catalogue regroupe à la fois les éléments développés par la Ville de Genève et certains objets choisis sur catalogue ; il est tenu à jour au fur et à mesure des nouveaux équipements développés ;
- un catalogue des éléments pouvant être appliqués à l'ensemble des lignes de tramways à Genève; développée initialement pour l'aménagement des lignes de tramway 12 et 13, cette étude présente une suite de schémas directeurs et de propositions d'aménagements pour les arrêts situés le long des lignes de tramways, intégrant le mobilier urbain, les bordures et le marquage;
- Du un Concept directeur de l'affichage dit « PAPIER » sur le domaine public et privé vu depuis le domaine public de la Ville de Genève. Ce concept répond à plusieurs motions du Conseil municipal, par la réduction du nombre de supports d'affichage en Ville de Genève et une meilleure intégration de ceux-ci, notamment en zones protégées ;
- un **Règlement sur les terrasses d'établissements publics** édictant des recommandations pour un aménagement harmonieux des terrasses, notamment en zones protégées.



#### **Acteurs**

- a) Choix des éléments de mobilier urbain: usagers, mandataires, services municipaux
- b) Emplacements: services municipaux et cantonaux concernés (sécurité et protection des sites protégés),
- c) Commission des monuments, de la nature et des sites (installation en zones protégées)
- d) Pose : mandataires, services gestionnaires de la Ville de Genève.
- e) La gestion du mobilier urbain :
  - Délégation à l'aménagement du territoire du Conseil administratif : stratégie et les priorités,
  - Service de l'aménagement urbain et de la mobilité : responsabilité des études, réalisation de prototypes, concrétisation des actions en collaboration avec tous les services impliqués,
  - Service du génie civil, Service des espaces verts et de l'environnement, Service Voirie Ville Propre, Service logistique et manifestations ou Service des écoles : fabrication ou commandes, installation et maintenance des pièces de mobilier urbain,
  - Service de l'aménagement urbain et de la mobilité : pilotage du groupe de travail interdépartemental chargé de coordonner les espaces publics en Ville de Genève et de rester à l'écoute des demandes des usagers comme des services gestionnaires. Participent à ce groupe interdépartemental : le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service du génie civil, le Service des espaces verts et de l'environnement, le Service Voirie Ville Propre, le Service logistique et manifestations, le Service de la sécurité et de l'espace publics, le Service d'urbanisme, l'unité Conservation du patrimoine architectural, l'unité Opérations foncières.

#### Liens

- Chapitre 1 : priorités 5 et 7
- Fiches Plan directeur communal Genève 2020 :

Fiche 23: Plan lumière

- Motion du Conseil Municipal :

M-508: « Pour un concept clair du mobilier urbain »